

Titulaire du permis :

CIECH Sarzyna SA, ul. Chemików 1, 37-310 Nowa Sarzyna, tél. : +48 17 24 07 111, fax : +48 17 24 07 122, e-mail :
sarzyna@ciechgroup.com ; www.ciechgroup.com

Entité responsable de l'emballage final et de l'étiquetage du produit phytopharmaceutique :

.....

AGROSAR 360 SL

Le produit est destiné à être utilisé par des utilisateurs non professionnels.

Teneur en substance active :

glyphosate (un composé du groupe des aminophosphonates) - 360 g/l (30,9%).

Autorisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural n° R-35/2014 du 13 mars 2014.

renouvelé par la décision du ministère de l'Agriculture et du Développement rural n° 474/2020d du 23 juillet 2020

	
Attention	
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, suivez les instructions d'utilisation.
P261	Éviter d'inhaler le spray.
P272	Ne pas emporter de vêtements de protection contaminés en dehors du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau	
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. demander conseil/consulter un médecin.	
P362 + P364 Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

HERBICIDE non sélectif à action systémique, pour application foliaire, disponible sous forme de concentré pour préparation de solution aqueuse (SL).

Selon la classification HRAC, la substance active glyphosate est classée dans le groupe G.

ACTION SUR LES MAUVAISES HERBES

L'agent est absorbé par les parties vertes de la plante (feuilles, pousses vertes et écorce non ligneuse), puis se propage dans toute la plante et atteint ses parties souterraines (racines, stolons, etc.), provoquant leur mort. Les premiers symptômes de l'action de l'agent (jaunissement et flétrissement) apparaissent 7 à 10 jours après le traitement. La mort complète de la plante survient après 2 à 3 semaines. Une température élevée, une humidité élevée et un fort ensoleillement accélèrent son action.

Dose de l'agent	Mauvaises herbes sensibles
30,0 ml/100 m2 de	pied-de-coq, morgeline, chénopode blanc, coquelicot des champs, camomille inodore, amidonnier du Canada, liseron (syn. liseron), vieilles pousses, bourse-à-pasteur, pâturin annuel.
40,0 ml/100 m2 de	pied-de-coq, pensée des champs, morgeline, chénopode blanc, coquelicot des champs, camomille inodore, chiendent, amidonnier du Canada, gaillet gratteron, liseron (syn. liseron), séneçon, bourse-à-pasteur, pâturin annuel.
50,0 ml/100 m2 plantain	lancéolé, plantain commun, armoise commune, bleuet, échinochloa pied-de-coq, violette des champs, moutarde des champs, morgeline vulgaire, stipe commun, lamier pourpre, chénopode blanc, trèfle blanc, dactyle pelotonné, coquelicot des champs, camomille inodore, verge d'or du Canada, folle avoine, herbe sanguine, chiendent, ombelle verte, amidonnier du Canada, gaillet gratteron, liseron (syn. liseron), cornifle vulgaire, matricaire commune, séneçon vulgaire, amarante rugueuse, patience obtuse, oseille commune, patience jaune, bourse-à-pasteur, pâturin annuel, sétaire verte, vesce pied-d'oiseau, vesce à feuilles étroites.
75,0 ml/100 m2 plantain	lancéolé, plantain commun, armoise commune, bleuet, échinochloa pied-de-coq, violette des champs, moutarde des champs, céraiste vulgaire, stipe commun, lamier pourpre, chénopode blanc, trèfle blanc, dactyle pelotonné, coquelicot des champs, matricaire inodore, asclépiade des champs, pissenlit, verge d'or du Canada, folle avoine, digitale sanguine, chiendent, ombelle verte, véronique à trois feuilles, amidonnier du Canada, gaillet gratteron, gaillet commun, renouée commune, liseron (syn. liseron), cornifle commune, matricaire commune, séneçon vulgaire, amarante rugueuse, oseille des champs, oseille obtuse, oseille commune, oxalide jaune, bourse-à-pasteur, saccharide des champs, pâturin annuel, sétaire verte, vesce sauvage, vesce à feuilles étroites.
75,0 ml/100 m2 utilisé deux fois	Plantain lancéolé, plantain commun, petit géranium, géranium rouge, armoise commune, bleuet, échinochloa pied-de-coq, grande chélidoine, moutarde des champs, morgeline vulgaire, stipe commune, renoncule rampante, lamier pourpre, chénopode blanc, trèfle des champs, achillée millefeuille, dactyle pelotonné, matricaire inodore, asclépiade des champs, pissenlit, verge d'or du Canada, chardon des champs, folle avoine, digitale sanguine, chiendent, ombelle verte, sureau terrestre, ortie commune, liseron des champs, véronique de Perse, véronique à trois feuilles, amidonnier du Canada, gaillet gratteron, renouée commune, cornifle commune, matricaire commune, armoise, amarante rugueuse, oseille, oseille commune, oseille jaune, bourse-à-pasteur, saccharide des champs, pâturin annuel, sétaire verte, vesce à oiseaux, vesce à feuilles étroites.
80,0 ml/100 m2 plantain	lancéolé, plantain commun, petit géranium, armoise commune, bleuet, échinochloa pied-de-coq, violette des champs, moutarde des champs, morgeline vulgaire, stipe commun, lamier pourpre, chénopode blanc, trèfle blanc, dactyle pelotonné, coquelicot des champs, matricaire inodore, asclépiade des champs, pissenlit, verge d'or du Canada, folle avoine, digitale sanguine, chiendent, ombelle verte, véronique à trois feuilles, gaillet du Canada, gaillet gratteron, renouée commune, liseron (syn. liseron), cornifle commun, matricaire commune, séneçon vulgaire, amarante rugueuse, oxalis jaune, oseille des champs, oseille à feuilles obtuses, oseille commune, bourse-à-pasteur, saccharide des champs, pâturin annuel, épilobe glanduleux, sétaire verte, vesce à oiseaux, vesce à feuilles étroites.

ATTENTION

Agrosar 360 SL appliqué deux fois à la dose de 75,0 ml/100 m2 prévient l'apparition des espèces de mauvaises herbes suivantes au début de la prochaine saison de croissance : plantain lancéolé, plantain commun, armoise commune, renoncule rampante, trèfle blanc, achillée millefeuille,

Verge d'or du Canada, folle avoine, sétaire glauque, ortie commune, oseille commune, pâturin annuel, sétaire verte, vesce à oiseaux, vesce à feuilles étroites.

Dose de l'agent	Mauvaises herbes moyennement sensibles
30,0 ml/100 m ² petit	géranium, lamier violet.
50,0 ml/100 m ² d'asc	épiade des champs, d'ortie commune, de véronique de Perse, de renouée, d'oseille des champs, d'épilobe
75,0 ml/100 m ² d'ach	illée millefeuille, de chardon des champs, d'ortie commune, de véronique de Perse.

Agrosar 360 SL 50,0 ml/100 m ² + Chwastox Extra 300 SL 25,0 ml/100 m ²	Mauvaises herbes sensibles
	géranium nain, échinochloa pied-de-coq, morgeline commune, lamier pourpre, chénopode blanc, pissenlit, chiendent, amidonnier du Canada, renouée commune, séneçon vulgaire, prêle des champs, bourse-à-pasteur, pâturin annuel, épilobe glanduleux.

Agrosar 360 SL 50,0 ml/100 m ² + Chwastox Professionnel 750 SL 10,0ml/100m ²	Mauvaises herbes sensibles
	géranium nain, échinochloa pied-de-coq, pensée des champs, moutarde des champs, mouron des oiseaux, lamier pourpre, chénopode blanc, pissenlit commun, matricaire inodore, chiendent, véronique de Perse, véronique des champs, renouée commune, liseron (syn. liseron), cresson commun, brome mou, prêle des champs, séneçon vulgaire, amarante rude, bourse-à-pasteur, pâturin annuel, épilobe glanduleux, galle à petites fleurs.

DEMANDE DE L'AGENT

L'agent est destiné à être utilisé avec un pulvérisateur manuel (y compris un pulvérisateur à dos).

Attention:

N'utilisez pas le produit phytosanitaire dans les parcs et jardins publics, les zones sportives et de loisirs, les écoles, les jardins d'enfants, les crèches et les établissements de santé.

Pommier

Dose maximale à usage unique : 80,0 ml/100 m²

Dose recommandée pour usage unique : 30,0 - 80,0 ml/100 m²

Période d'application : appliquer le produit du printemps à l'automne sur les mauvaises herbes vertes pendant leur croissance intensive, en utilisant la dose nécessaire pour détruire les espèces de mauvaises herbes existantes.

Pour détruire les mauvaises herbes vivaces (par exemple la prêle), l'agent peut être utilisé en mélange avec l'herbicide Chwastox Extra 300 SL ou Chwastox Professionnel 750 SL aux doses suivantes :

Agrosar 360 SL 50,0 ml/100 m² + Chwastox Extra 300 SL 25,0 ml/100 m²

lubrifiant Agrosar 360 SL 50,0 ml/100 m² + Chwastox Professionnel 750 SL 10,0 ml/100 m²

Quantité d'eau recommandée : 2,0 - 3,0 l/100 m²

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1 (usage unique ou en mélange).

COMMENTAIRES:

1. Avant la pulvérisation, retirez mécaniquement tous les drageons des pommiers.
2. Pulvériser en toute sécurité, de préférence en utilisant des pulvérisateurs avec couvercles ou écrans, afin que les gouttes de liquide pulvérisé ne tombent pas sur les feuilles, les pousses et l'écorce non ligneuse des arbres en raison du risque d'endommager les plantes.

Jardins, parcelles, zones autour de la maison, le long des fondations du bâtiment, des clôtures et autres enceintes, autour des arbres et des parterres de fleurs, sous les haies et les arbustes, entre les dalles et les blocs de pavage, dans la zone de la cour et des voies d'accès.

Dose maximale à usage unique : 75,0 ml/100 m²

Dose recommandée pour un usage unique : 50,0 – 75,0 ml/100 m²

Période d'application : Utiliser le produit du printemps à l'automne, par temps chaud propice à la croissance des mauvaises herbes.

ATTENTION:

Pour contrôler le chiendent, l'érable terrestre, l'ortie commune ou d'autres mauvaises herbes gênantes, utilisez Agrosar 360 SL avant d'établir un jardin ou une parcelle.

En cas de forte infestation de mauvaises herbes, il peut être nécessaire de répéter le traitement.

Pendant le traitement, essayez de bien couvrir les parties vertes des mauvaises herbes, en évitant que l'agent ne coule sur les feuilles.

Pour éviter la dérive de pulvérisation sur les cultures voisines, utilisez des bâches ou des écrans, de préférence en aluminium. Après le traitement, repliez le film usagé de manière à ce que la surface contenant les gouttelettes se trouve à l'intérieur. Évitez de marcher sur la zone traitée pendant plusieurs heures après le traitement, en raison du risque de contamination des chaussures. Après l'application, n'effectuez aucun travail du sol pendant au moins une semaine. Ce temps est nécessaire pour que l'herbicide pénètre dans les parties souterraines des mauvaises herbes et les détruise complètement. Passé ce délai, vous pouvez commencer le travail du sol, les semis ou les plantations.

Les traitements de culture antérieurs peuvent réduire l'efficacité de l'agent.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 2.

Intervalle entre les traitements : au moins 21 jours.

Quantité d'eau recommandée : 2,0 - 3,0 l/100 m².

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

APPLICATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES CULTURES ET APPLICATIONS À PETITE SURFACE

L'utilisateur est seul responsable de l'efficacité et de la phytotoxicité d'un produit phytosanitaire utilisé en petites cultures.

Groseille à maquereau, aronia, cassis, groseille rouge, cassis, poire, pêche, cerise, abricot, prune, griotte.

Dose maximale à usage unique : 80,0 ml/100 m²

Dose recommandée pour usage unique : 30,0 - 80,0 ml/100 m² .

Période d'application : appliquer le produit du printemps à l'automne sur les mauvaises herbes vertes pendant leur croissance intensive, en utilisant la dose nécessaire pour détruire les espèces de mauvaises herbes existantes.

pour la destruction des mauvaises herbes vivaces (par exemple la prêle), l'agent peut être utilisé en mélange avec l'herbicide Chwastox Extra 300 SL à une dose de :

Agrosar 360 SL 50,0 ml/100 m² + Chwastox Extra 300 SL 25,0 ml/100 m²

Quantité d'eau recommandée : 2,0 - 3,0 l/100 m².

Pulvérisation recommandée : gouttelettes moyennes.

Nombre maximal de traitements pendant la saison de croissance : 1.

COMMENTAIRES:

1. Avant de pulvériser, retirez mécaniquement tous les drageons des arbres et des arbustes fruités.
2. Pulvériser en toute sécurité, de préférence en utilisant des pulvérisateurs avec couvercles ou écrans, afin que les gouttes de liquide de pulvérisation ne tombent pas sur les feuilles, les pousses et l'écorce non ligneuse des arbres et des arbustes en raison du risque d'endommager les plantes.

PRÉCAUTIONS, DÉLAIS D'ATTENTE ET CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICATIONS

Période entre la dernière application du produit et le jour de la récolte (délai d'attente) :

Pomme, groseille à maquereau, aronia, cassis, groseille rouge, cassis, poire, pêche, cerise, abricot, prune, griotte – 7 jours

1. Stratégie de gestion de l'immunité

Afin de minimiser le risque d'apparition et de développement de résistances des mauvaises herbes aux herbicides, conformément aux bonnes pratiques agricoles :

- suivre strictement les instructions figurant sur l'étiquette du produit phytosanitaire – utiliser le produit à la dose recommandée, au moment recommandé pour assurer un désherbage optimal,
- adapter le choix de l'herbicide et la décision d'effectuer le traitement à l'infestation adventice existante (ou potentielle), en tenant compte des espèces dominantes et des seuils de nocivité,
- utiliser une rotation d'herbicides (substances actives) ayant des mécanismes d'action différents,
- utiliser un mélange d'herbicides (substances actives) ayant des mécanismes d'action différents,
- utiliser des herbicides en rotation et/ou des mélanges qui affectent plusieurs processus vitaux des mauvaises herbes (avec différents mécanismes d'action),
- adapter les procédures culturales aux conditions du terrain, notamment au type et à l'intensité mauvaises herbes,
- utiliser diverses méthodes de lutte contre les mauvaises herbes, notamment la rotation des cultures, etc.,
- utiliser des semences certifiées,
- nettoyer les machines agricoles pour éviter que le matériel de propagation des mauvaises herbes ne soit transféré autres postes,
- informer le titulaire du permis d'un désherbage insatisfaisant,
- pour des informations détaillées, veuillez contacter votre conseiller ou votre titulaire permis ou représentant du titulaire du permis.

2. Ne pas utiliser le produit :

- avant que les mauvaises herbes n'apparaissent,
- pour les plantes malades, écloses et endommagées,
- en période de sécheresse excessive ou à l'approche des pluies, – lorsque la température nocturne est inférieure à 5°C,
- par temps venteux, ce qui peut entraîner la dérive du liquide sur les plantes voisines cultivées.

3. Lors de l'utilisation du produit, ne laissez pas :

- dérive du liquide de travail sur les plantations agricoles voisines,

– chevauchement du liquide de travail aux jonctions des bandes de traitement et des tournières.

SUCCESSION VÉGÉTALE

Toutes les cultures peuvent être cultivées dans un champ traité avec Agrosar 360 SL. Les traitements peuvent débuter dès l'apparition des symptômes du produit (jaunissement et flétrissement), mais au plus tôt 5 à 7 jours après l'application.

Suivez les recommandations de succession végétale pour les herbicides utilisés en conjonction avec Agrosar 360 SL.

PRÉPARATION DU LIQUIDE UTILISABLE

Préparez le liquide de travail immédiatement avant utilisation.

Avant de préparer la solution de travail, afin d'éviter toute contamination accidentelle par d'autres produits phytosanitaires, lavez le pulvérisateur avec une solution à 10 % de bicarbonate de soude ou de charbon actif, puis déterminez soigneusement le volume et la quantité de produit nécessaires. Pour remplir le pulvérisateur, suivez les instructions du fabricant. En l'absence d'instructions, versez la quantité mesurée de produit dans le réservoir du pulvérisateur partiellement rempli d'eau.

Rincer les récipients vides trois fois à l'eau et verser le produit de rinçage dans le réservoir du pulvérisateur.

Compléter avec de l'eau jusqu'à la quantité requise et bien mélanger. Après avoir versé le produit dans le réservoir du pulvérisateur, mélanger mécaniquement le liquide.

Pendant la pulvérisation, remuez périodiquement le liquide dans le réservoir.

En cas d'interruption de la pulvérisation, bien mélanger le liquide de travail dans le réservoir du pulvérisateur avant de reprendre le travail.

Lors de l'utilisation de l'agent en mélange avec d'autres agents, suivez strictement les recommandations de préparation du liquide de travail de ces agents.

MANIPULATION DES RÉSIDUS LIQUIDES UTILISABLES ET NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS

Le liquide restant et l'eau utilisés pour nettoyer l'équipement doivent être :

– si possible, après dilution, utiliser sur la surface sur laquelle le traitement a été effectué, ou

– éliminés à l'aide de solutions techniques assurant la dégradation biologique des substances actives des produits phytopharmaceutiques, ou

– éliminer d'une autre manière conformément à la réglementation sur les déchets.

Lavez soigneusement l'équipement après le travail.

PRÉCAUTIONS POUR LES PERSONNES UTILISANT L'AGENT, LES EMPLOYÉS ET SPECTATEURS

Avant d'utiliser le produit, toutes les parties intéressées susceptibles d'être exposées à la dérive de pulvérisation et qui ont demandé ces informations doivent être informées.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Porter des gants de protection (nitrile) et des lunettes de sécurité.

Éviter d'inhaler le spray.

La période allant de l'application de l'agent jusqu'au jour où les personnes et les animaux peuvent pénétrer dans la zone où l'agent a été appliqué (période de prévention) :

Ne pas pénétrer tant que le liquide n'a pas complètement séché à la surface de la plante.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ne pas contaminer l'eau avec le produit phytosanitaire ou son emballage. Ne pas laver le matériel à proximité des eaux de surface. Éviter la pollution de l'eau par les fossés de drainage des exploitations agricoles et des routes.

Éviter toute libération involontaire dans l'environnement.

Appliquer le produit sur une surface allant jusqu'à 500 m².

Il est recommandé d'utiliser le produit en dehors des périodes d'activité des abeilles.

Ne pas laisser le liquide pulvérisé dériver hors de la zone d'application. Pulvériser uniquement avec des buses à gouttelettes moyennes ou grossières.

CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'ÉLIMINATION SÛRE DE L'AGENT DE PROTECTION PLANTES ET EMBALLAGES

Tenir hors de portée des enfants.

Stocker le produit phytosanitaire :

- ~ dans son emballage d'origine, de manière
- à éviter tout contact avec les denrées alimentaires, les boissons ou les aliments pour animaux, la contamination de
- l'environnement et l'accès de tiers,
- ~ à une température de 0 °C - 30 °C.

Protéger du soleil et de l'humidité

Il est interdit d'utiliser les emballages vides de produits phytosanitaires à d'autres fins.

Tout produit non utilisé doit être transféré à un organisme autorisé à collecter les déchets dangereux.

Il est recommandé de rapporter les emballages vides à un revendeur de produits phytosanitaires ou de les traiter comme des déchets municipaux. Pour toute question concernant l'élimination des emballages, consultez votre revendeur de produits phytosanitaires.

PREMIERS SECOURS

Antidote : aucun, traiter symptomatiquement.

Si vous devez consulter un médecin, montrez-lui l'emballage ou l'étiquette.

En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Durée de validité - 2 ans.

Date de production -

Contenu net -

Numéro de lot -